

Système fiscal congolais

Pilier ou frein aux affaires ?

Beaucoup d'investisseurs étrangers sont découragés par le système fiscal congolais et préfèrent investir ailleurs. D'autres parviennent à tirer profit de la R.D. Congo comme dans un paradis fiscal : une occasion de s'enrichir au détriment de l'État.

Depuis 1973, la corruption quasi institutionnalisée, est un des freins majeurs à la perception des recettes.

Certaines questions fiscales ne sont toujours pas suffisamment résolues par le système fiscal congolais ou actualisées, notamment celles liées à la TVA sur le revenu locatif, à la TVA sur la vente des maisons, à la TVA sur les commissions de banques et les intérêts de placement, etc.

La République Démocratique du Congo a de bons textes fiscaux, mais ils ne s'accompagnent pas des mesures d'exécution adéquates, malgré les multiples réformes fiscales.

Ce système est loin d'être un réel outil de maximisation des recettes : c'est pourquoi une réforme de la gouvernance s'avère indispensable pour espérer un changement dans les dix ans qui suivent.



Fabien MAOMBI MUSHI est docteur en sciences économiques et de gestion, professeur associé à l'Institut Supérieur des Finances et Commerce (ISFC) Bagira, Secrétaire général académique de l'Institut Supérieur d'Études Commerciales et Financières (ISECOF/Bukavu) en RDC. Il est expert-comptable agréé, Directeur du Cabinet de Comptabilité Fiscal (CACOFISCAL).

Études africaines
Série Droit

ISBN : 978-2-343-20413-0
30 €



Système fiscal congolais

Fabien MAOMBI MUSHI

Études
africaines

Série Droit

Fabien MAOMBI MUSHI

Système fiscal congolais

Pilier ou frein aux affaires ?

L'Harmattan